

Image not found or type unknown



LEVEE D'HYPOTHEQUE JUDICIAIRE

Par **arlette100**, le **03/12/2019** à **16:00**

Bonjour,

Nous avons eu un litige avec un liquidateur judiciaire qui s'est dernièrement désisté de son instance car nous avons réglé en intégralité les sommes dûes. Il précise sur le dernier jugement que les frais de levée d'hypothèque resteront à notre charge.

Pourriez vous me dire le montant approximatif svp.

Si nous vendons notre bien, ce sera le notaire qui s'en occupera, qu'il déduira les frais d'hypothèque sur le montant de la vente de notre bien ?

CORDIALEMENT